



## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

### AVIS PUBLIC Entrée en vigueur du règlement 528

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 17 novembre 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 528 modifiant le règlement de zonage 357, lequel règlement entre en vigueur le 12 janvier 2026 à la suite de la réception du certificat de conformité de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

Ledit règlement 528 est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-six.

**Original Signé**

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site internet de la municipalité, Godmanchester, le 13<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-six.

**Original Signé**

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale adjointe